

**PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 MARS 2026**

Présents : Messieurs - Pascal PELLERIN - Philippe ROUET - Thierry DEMOULIN - Olivier GRENON - Xavier CADUSSEAU - Laurent RULLIER - Vincent NEAU
Mesdames - Maryse PAYET – Florence CASTELLO - Aurélie SIMONNET -

Absent : Aurélie ORCEL (pouvoir donné à Pascal PELLERIN), Margarete MALLET (pouvoir donné à Philippe ROUET), Victor Alain NGUEWOUA (pouvoir donné à Maryse PAYET)

Excusé : Joël MAYE

Quorum atteint

Secrétaire de séance : Olivier GRENON

La séance est ouverte à 19h30.

ORDRE DU JOUR

- ✓ Validation et approbation du PV du dernier conseil municipal
- ✓ Validation compte financier unique 2025 du budget principal et des budgets annexes
- ✓ Délibération pour aide financière voyage scolaire RPI

1/ VALIDATION PROCES VERBAL

En l'absence de Monsieur le Maire, c'est la 1^e adjointe qui préside la séance.

Pascal PELLERIN revient sur les impressions des étiquettes pour la distribution des professions de foi. Lorsqu'il est venu pour imprimer les étiquettes à la mairie, Monsieur Le Maire lui a demandé de les imprimer par ses propres moyens au vu de la charge de travail des secrétaires. Il demande à quoi ça sert de prendre des décisions en Conseil Municipal si Monsieur Le Maire revient après sur cette décision. Ce n'est pas très démocratique car cette décision a été prise par le maire seul.

Le procès-verbal du conseil du 23 février est validé à la majorité.

Laurent RULLIER est d'accord avec la remarque de Pascal PELLERIN mais la décision a été prise après la rédaction du PV.

2/ VALIDATION CFU (COMPTE FINANCIER UNIQUE) DES BUDGETS

- **VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET COMMUNE**

- **Investissement**

- <u>Dépenses</u>	prévu : 492 864,96 €	réalisé : 285 814,23€
- <u>Recettes</u>	prévu : 492 864,96€	réalisé : 327 122,33€

- **Fonctionnement**

- <u>Dépenses</u>	prévu : 968 097,47 €	réalisé : 464 994,37€
- <u>Recettes</u>	prévu : 968 097,47€	réalisé : 602 063,37€

- **Résultat de clôture de l'exercice**
- Investissement **41 308,10 €**
- Fonctionnement **543 266,47€**
- Résultat global **584 574,57€**
- Délibérations des votes :
- 2 abstentions
- 12 favorables

- VOTE DU CFU DU BUDGET BOULANGERIE/SUPERETTE

Investissement

<u>Dépenses</u>	prévu : 24 054,21 €	réalisé : 11 174€
<u>Recettes</u>	prévu : 24 054,21€	réalisé : 12 374,21€

Fonctionnement

<u>Dépenses</u>	prévu : 26 755,32 €	réalisé : 7 631,37€
<u>Recettes</u>	prévu : 26 755,32€	réalisé : 15 300,68€

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	-11 174€
Fonctionnement	8 688,90€
Résultat global	-2 485,10€

Délibérations des votes :
14 favorables

- VOTE DU CFU DU BUDGET LOTISSEMENT LE COUVENT

Investissement

<u>Dépenses</u>	prévu : 197 310 €	réalisé : 197 310€
<u>Recettes</u>	prévu : 197 310€	réalisé : 197 310€

Fonctionnement

<u>Dépenses</u>	prévu : 103 032,61 €	réalisé : 103 032,61€
<u>Recettes</u>	prévu : 103 032,61€	réalisé : 38 000€

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	0€
-----------------------	-----------

Fonctionnement	65 032,61€
Résultat global	-65 032,61€

Délibérations des votes :

- 2 abstentions
- 12 favorables

- VOTE DU CFU DU BUDGET LOTISSEMENT SOLEIL LEVANT

Investissement

<u>Dépenses</u>	prévu : 462 899,08 €	réalisé : 149 449,54€
<u>Recettes</u>	prévu : 462 899,08€	réalisé : 0€

Fonctionnement

<u>Dépenses</u>	prévu : 486 261,50 €	réalisé : 145 729,61€
<u>Recettes</u>	prévu : 486 261,50€	réalisé : 263 902,46€

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	-149 449,54€
Fonctionnement	61 530,27€
Résultat global	- 87 919,27€

Délibérations des votes :

- 2 abstentions
- 12 favorables

3/ AIDE FINANCIÈRE POUR VOYAGE SCOLAIRE RPI

La 1ere adjointe lit aux élus une demande reçue d'une enseignante qui souhaite organiser un voyage scolaire de 2 jours sur l'île d'Oléron en mai.

Afin de limiter le coût pour les familles, elle demande une participation de 10€ par communes dont les enfants sont résidents.

Pour la commune de Montils, cela concerne 17 enfants donc une participation de 170€.

Après en avoir délibéré, les élus approuvent à l'unanimité la participation de la commune à hauteur de 170€.

4/ CRÉATION GRADE DE RÉDACTEUR

La 1ere adjointe annonce au conseil que la secrétaire de mairie actuellement en CDD a été reçue au concours de rédacteur début mars. Ce poste n'existant pas sur la collectivité, il convient de délibérer pour la création de ce grade.

Après en avoir délibéré, les élus approuvent à l'unanimité l'ouverture du grade de rédacteur.

Levée de séance à 20h40